

Date de mise en ligne de
l'acte : 17/01/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Procurations : 1
Votants : 22

N° 2025 1 1

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 13 JANVIER à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2025

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL, ROOU, SALOMÉ et SANEGRE.

A donné pouvoir :

Mme THIOUX à M. LABEUR

Absents excusés :

Mrs DEJEAN et DELGENES

Mmes BRIQUET-BOISSIERE, DARBAS et PITORRE

Secrétaire de séance : DARDIER Louis

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 6 DÉCEMBRE 2024**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents du dernier procès-verbal du Conseil municipal en date du 6 décembre 2024 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Décide** d'adopter le procès-verbal du 6 décembre 2024 joint à la présente.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 14 janvier 2025

Le Maire,
Louis MARETTE



Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER

**TRANSCRIPTION SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 DÉCEMBRE 2024 – 18H00**

Étaient présents :

Mrs BOUSQUET*, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DESAINT, GUILLEMAT, PONS et RIGAL.

A donné pouvoir :

Mme DAGNAC à M. GOURMANDIN

Mme SALOMÉ à Mme PONS

Mme SANEGRE à Mme GUILLEMAT

M. DARDIER à M. PORTES

Absents excusés :

Mrs DEJEAN, DELGENES et FONTA.

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, ROOU et THIOUX.

**Monsieur BOUSQUET est arrivé à 18h22 au point 2024.7.3 « Décision d'ouverture des crédits avant vote du budget ».*

Louis MARETTE

La séance est ouverte à 18h sous ma présidence.

Je procède à l'appel nominal des membres de cette assemblée, le quorum étant atteint, je vous donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance, qui à ma demande a été modifié dans l'ordre de passage des dossiers pour permettre à certains de nous rejoindre lors de l'examen budgétaire :

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 OCTOBRE 2024

2. VOLET FINANCIER

2.1 Décision modificative n°4 : Reversement droits de place et ajustement de crédits.

2.2 Décision d'ouverture des crédits avant vote du budget

2.3 Produits irrécouvrables : Créances éteintes

2.4 Signature de contrats de maintenance

2.5 DETR 2025 priorité 1 : Aménagement des abords de la passerelle

3 – VOLET URBANISME

3.1 P.L.U : Transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2025 à la CCPAP : autorisation à poursuivre la procédure de modification du PLU engagée par la commune

3.2 Opération de construction en acquisition / amélioration « Immeuble des Templiers » : Désignation d'ALOGEA pour tiers acquéreur

3.3 « Jardins du Pont Vieux » : Modification du règlement

3.4 Rétrocession de voies (lotissements)

3.5 Dénomination de la voie privée intérieure : Lotissement du Bascou : « Rue des Près du Trémoul »

3.6 SDE 09 : Renforcement BT s/P12 « Borde basse d'en haut »

3-7 SMDEA : Rapport sur le prix de la qualité des services : année 2023

4 – VOLET RESSOURCES HUMAINES

4-1 Modification du tableau des emplois : création d'un emploi d'assistante administrative à temps complet

4-2 Convention de mise à disposition d'agents au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : renouvellement 2025

4-3 Accroissement temporaire et saisonnier d'activité – exercice 2025 : recrutement d'agents non titulaires

INFORMATIONS DIVERSES

↳ Délégations du conseil municipal au Maire : compte rendu des décisions prises

~~~~~

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de nommer un membre pour remplir les fonctions de secrétaire, lequel s'adjoindra les services d'une auxiliaire, ici présente : Madame SGOBBO Corinne, DGS.

Dans la tradition, les fonctions de secrétaire sont dévolues **au plus jeune** des conseillers municipaux.

**Je vous propose donc de désigner Emilie BELMAS comme secrétaire de la dite séance.**

Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour c'est-à-dire l'approbation du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2024.

#### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 06 DÉCEMBRE 2024**

Le procès-verbal de la séance précédente n'ayant recueilli aucune observation, a été approuvé à l'unanimité.

#### **2. VOLET FINANCIER**

Géraldine PONS

##### **2.1 Décision modificative n°4 : Reversements droits de place et ajustements de crédits**

L'assemblée, à l'unanimité s'est prononcée favorablement sur les mouvements de crédits nécessaires au reversement des droits de place perçus lors des diverses manifestations mazériennes au profit de Comité des Foires et Marchés pour 306 € (VG du 06/10/2024 pour 136€ et VG du 03/11/2024 pour 170 €) et également sur l'ajustement des crédits en fin d'exercice.

FONCTIONNEMENT

| imputation                                                                                | DEPENSES         | RECETTES         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Droits de place                                                                           | 306,00           | 306,00           |
| 6574- Participation sécurisation evenements (comité des fêtes + Comité Foires et marchés) | 1 241,93         |                  |
| 65568- Travaux éclairage public SDE appareils vétustes                                    | 12 400,00        |                  |
| 7392221- FPIC                                                                             | 3 271,00         |                  |
| 732221- FPIC                                                                              |                  | 68 222,00        |
| 661122-ICNE N-1                                                                           | 13 989,86        |                  |
| 6542- créances en non valeur (Lapeyre)                                                    | 7 476,00         |                  |
| 615221- Entretien bâtiments                                                               | 20 000,00        |                  |
| 64116- Indemnité de licenciement                                                          | 5 923,00         |                  |
| 64131- Personnel non titulaire                                                            | 3 920,21         |                  |
| <b>TOTAUX</b>                                                                             | <b>68 528,00</b> | <b>68 528,00</b> |

DETAIL DM 4 : Ajustements de crédits INVESTISSEMENTS

opération 21001 PASSERELLE

| imputation                         | DEPENSES     | RECETTES    |
|------------------------------------|--------------|-------------|
| 2313- ETUDES-MOE abords passerelle | 2 200,00     |             |
| 2313- Travaux divers               | 2 203,00     |             |
| <b>TOTAUX</b>                      | <b>4 403</b> | <b>0,00</b> |

opération 97-96 MATERIEL DIVERS

| imputation                   | DEPENSES     | RECETTES    |
|------------------------------|--------------|-------------|
| 215731- reliquat tracteur    | 8 280,00     |             |
| 202- ADRET televersement PLU | 600,00       |             |
| <b>TOTAUX</b>                | <b>8 880</b> | <b>0,00</b> |

opération 96-22 AMENAGEMENT BATIMENT PUBLIC

| imputation                                   | DEPENSES          | RECETTES          |
|----------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 4541101- Travaux d'office rue Gaston de Foix | -70 523,20        |                   |
| 4541201- Travaux d'office rue Gaston de Foix |                   | -70 523,20        |
| <b>TOTAUX</b>                                | <b>-70 523,20</b> | <b>-70 523,20</b> |

non affecté

| imputation                                                     | DEPENSES         | RECETTES         |
|----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| 4541101- Travaux d'office rue Gaston de Foix                   | 70 523,20        |                  |
| 4541101- Frais d'expertise travaux d'office rue Gaston de Foix | 2 767,68         |                  |
| 4541201- Travaux d'office rue Gaston de Foix                   |                  | 73 290,88        |
| 10226- Taxe d'aménagement                                      |                  | 13 283,00        |
| <b>TOTAUX</b>                                                  | <b>73 290,88</b> | <b>86 573,88</b> |

*Approuvé à l'unanimité.*

**2.2 Décision d'ouverture des crédits avant vote du budget**

L'article L1612-1 du CGCT prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ces crédits doivent ensuite être inscrits au budget lors de son adoption.

L'assemblée s'est prononcée favorablement sur l'ouverture des crédits comme suit :

| <b>Opérations</b>                | <b>Dépenses</b> |
|----------------------------------|-----------------|
| <b>Base de loisirs</b>           |                 |
| Opération 00-52                  | 10 000          |
| <b>Aménagement bâtiment</b>      |                 |
| Opération 96-22                  | 20 000          |
| <b>Eclairage Public</b>          |                 |
| Opération 96-26                  | 10 000          |
| <b>Travaux Abords Passerelle</b> |                 |
| Opération 21001                  | 30 000          |
| <b>Travaux de voirie</b>         |                 |
| Opération 97-37                  | 5 000           |
| <b>Mobilier Matériels divers</b> |                 |
| Opération 97-96                  | 10 000          |

***Approuvé à l'unanimité.***

### **2.3 Produits irrécouvrables : Créances éteintes**

Les créances irrécouvrables de produits correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'irrécouvrabilité des créances peut être soit temporaire dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive dans le cas des créances éteintes.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toutes actions de recouvrement.

L'ordonnateur émet les mandats sur les subdivisions.

A la demande du trésorier, le Conseil Municipal a approuvé l'inscription en créances éteintes des titres de recettes pour un montant total de 7 475.74 €, concernant le non recouvrement de loyers commerciaux suite à liquidation judiciaire (jugement du 13/05/2024).

***Approuvé à l'unanimité.***

### **2.4 Signature de contrat de maintenance**

#### **a) MAINTENANCE DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE, PRODUCTION ECS ET VENTILATION DU SITE DE LA MAIRIE**

L'assemblée approuve la souscription d'un contrat de maintenance P2 de l'installation de chauffage, production ECS et ventilation comprenant la maintenance préventive, la maintenance corrective et l'assistance technique.

Ce contrat est proposé par la société SAS AGTHERM sur une durée d'un an, comprenant 4 interventions par an pour un montant HT de 5 890€.

***Approuvé à l'unanimité.***

#### **b) MAINTENANCE TECHNIQUE POUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE**

Le conseil municipal a donné son accord à la souscription d'un contrat de maintenance pour le site internet de la mairie développé sous WordPress, proposé par la société SARL STANDOUT. Le coût annuel de maintenance correspond à un montant de 75€ HT par mois ; les frais d'hébergement sont de 84€ HT par année ; les frais de renouvellement de nom de domaine sont de 32.50€ HT tous les 3 ans.

La durée de ce contrat de maintenance est de 36 mois renouvelable pour une durée identique.

**Christian TOURAILLES**

*L'hébergement du site bénéficie-t-il d'une protection suffisante ?*

**François GOURMANDIN**

*Bien qu'il n'y ait pas de données sensibles sur le site, une protection est mise en place pour garantir sa sécurité.*

**Approuvé à l'unanimité.**

**c) CONTRAT DE FOURNITURE D'UN SERVICE EN MODE SaaS TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES**

Contrat proposé par la société OMNIKLES, concernant la solution de télétransmission des actes à la Préfecture : OK ACTE.

La durée du contrat est de 48 mois renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, les visites de maintenance sont annuelles et représentent un coût de 217.27€ HT/an.

***L'assemblée a voté à l'unanimité en faveur de la validation de ce contrat.***

**2.5 DETR 2025 priorité 1 : Aménagement des abords de la passerelle**

Après délibération, l'assemblée s'accorde sur la continuité des projets de création de jardins et vergers partagés en rive droite de l'Hers et d'une passerelle piétonne et cyclable, en portant le projet d'aménagements paysagers des abords de la passerelle.

Ce projet s'articule comme une deuxième tranche du projet passerelle et vient finaliser les travaux entrepris afin de redonner de l'attractivité à la rive droite de l'Hers.

Sollicitations de l'Etat et du Conseil départemental selon le plan de financement exposé ci-dessous.

| CHARGES                                                          |                     | RECETTES                           |               |                     |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------|---------------|---------------------|
| Travaux en rive gauche et rive droite (avec variante et options) | 125 090,00 €        | Etat : DETR 2025                   | 30,0%         | 52 319,76 €         |
| Travaux régénération mur amont passerelle RD                     | 24 352,20 €         | CD09                               | 20,00%        | 34 879,84 €         |
| Equipement sécurité passerelle                                   | 12 527,00 €         |                                    |               |                     |
| MOE                                                              | 12 430,00 €         |                                    |               |                     |
|                                                                  |                     |                                    |               |                     |
|                                                                  |                     | Autofinancement commune de Mazères | 50,0%         | 87 199,60 €         |
| <b>TOTAL HT</b>                                                  | <b>174 399,20 €</b> | <b>TOTAL</b>                       | <b>100,0%</b> | <b>174 399,20 €</b> |

**Michel LABEUR**

*Ce plan de financement proposé intègre-t-il un dispositif de sécurisation ?*

**Louis MARETTE**

Oui tout à fait pour un montant de 12 527.00€

**Approuvé à l'unanimité.**

### **3 - VOLET URBANISME**

Louis MARETTE

#### **3.1 P.L.U TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025 A LA CCPAP :**

##### **Autorisation à poursuivre la procédure de modification du PLU engagée par la commune**

Par arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2024, les statuts de la CCPAP ont été modifiés pour acter le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de la compétence « *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* ».

La procédure de modification du PLU de la commune étant en cours (*l'enquête publique se poursuivant jusqu'au 20 décembre prochain*), la procédure ne sera pas achevée avant le terme de cette année.

Un EPCI a la possibilité de mener à terme une procédure d'élaboration ou d'évolution d'un PLU initialement engagée par une commune.

Il appartiendra à la CCPAP de reprendre la procédure en cours et de la mener à terme.

Si, selon ce même article, à la date du transfert de la compétence, l'EPCI se substitue **de plein droit** à la commune dans tous les actes relatifs à la procédure d'élaboration ou d'évolution du PLU engagée, l'EPCI **doit** impérativement obtenir l'accord de la commune à la poursuite de la procédure d'élaboration ou d'évolution du PLU.

Par cette délibération, l'assemblée autorise à la CCPAP à poursuivre la procédure de modification du PLU de la commune de Mazères et de la mener à son terme.

***Approuvé à l'unanimité.***

#### **3.2 OPÉRATION DE CONSTRUCTION EN ACQUISITION / AMÉLIORATION « IMMEUBLE DES TEMPLIERS » : Désignation d'ALOGEA pour tiers acquéreur**

Par délibération en date du 25 février 2022, la commune a approuvé le projet de convention pré-opérationnelle « Bastide » entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF Occitanie), la Communauté de communes Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) et la Commune de Mazères.

Celle-ci a pour objet une mission d'acquisitions foncières en vue de réaliser une opération d'aménagement et d'acquisition-amélioration en vue de la création de logements dont au moins 25% en LLS ;

C'est dans ce cadre que l'EPF d'Occitanie a procédé à l'achat des parcelles bâties E 404 et E 405 le 31 mars 2023, pour une surface cadastrale totale de 199 m<sup>2</sup> et pour un montant de 77 000 € ; Elles sont situées à l'angle de la rue de l'hôtel de ville et du Pont vieux.

Ces biens ayant vocation à être cédés à l'opérateur désigné par la collectivité au prix de revient de l'EPF d'Occitanie ;

Considérant qu'ALOGEA a manifesté son intérêt pour la réalisation d'une opération de construction en acquisition amélioration, dénommée les Templiers, comportant 5 logements locatifs sociaux financés en PLUS (3 logements) et PLAI (2 logements), l'Assemblée marque à l'unanimité son approbation à désigner ALOGEA comme tiers acquéreur des dites parcelles.

***Approuvé à l'unanimité.***

*Interruption de séance de 10 mn (course solidaire des pompiers pour le téléthon)*

Aurélie GUILLEMAT

### **3.3 « JARDIN DU PONT VIEUX » : Modification du règlement**

Sur proposition du Comité consultatif, pour permettre de répondre à la demande de jardiniers, le règlement s'est vu adjoindre la mention suivante :

« Le jardinier déjà détenteur d'une parcelle pourra faire dans un second temps, si et seulement si sa première parcelle est correctement entretenue, une demande de prêt pour une seconde parcelle. Cette dernière serait mise à disposition à titre gratuit. Le preneur peut donner congés avec les mêmes conditions que celles prévues pour le premier lot. Si le preneur laisse sa première parcelle, la seconde sera par conséquent rendue aussi. La ville se réserve le droit de reprendre le terrain prêté sans condition, cela dans le délai de la culture annuelle en cours et après récolte par le jardinier. »

***Après avoir délibéré, l'assemblée a décidé d'approuver la proposition.***

Robert COTTAVE-CLAUDET

### **3.4 LOTISSEMENT DES 16 PINS : Délibération portant transfert amiable des voies et réseaux d'un lotissement dans le domaine public**

En 1980, la création d'un lotissement dit des 16 pins était autorisée ; les travaux de finition se déroulaient en 1985.

Le 20 février 1986, le conseil municipal, à la demande de 4 propriétaires du lotissement, acceptait la rétrocession gratuite à la ville des espaces verts et de la voirie (desserte et parkings).

Une enquête publique qui s'était déroulée du 26 mai au 30 juin 1986 a permis à l'assemblée de mandater l'étude notariale dans la rédaction de l'acte de cession, laquelle a été dans l'impossibilité d'exécuter la délibération, au motif d'absence d'Association syndicale constituée (article 15 du règlement du lotissement).

Il a été décidé par l'assemblée d'accepter à l'euro symbolique la rétrocession des parcelles selon la répartition suivante :

- Parcelle d'implantation du transformateur à détacher au profit de la RME de Mazères
- Les emprises rétrocédées à la ville : voirie principale plus trottoirs jouxtant la voie principale et éclairage public.
- Les autres espaces, notamment espaces verts et places de stationnement restant au profit de l'ASL.
- Les frais de bornage conjointement à la charge de la RME et de la commune.

Et d'autoriser Monsieur MARETTE, après la rétrocession, ou en cas d'indisponibilité, son 1<sup>er</sup> adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement.

***Approuvé à l'unanimité.***

Michel LABEUR

C'est une rétrocession en l'état ?

Louis MARETTE

Oui, c'est en mauvais état ; la réfection de la voirie avoisine l'enveloppe annuelle financière consacrée à l'entretien de la voirie communale !

### **3.5 DÉNOMINATION DE LA VOIE PRIVÉE INTÉRIEURE : Lotissement du Bascou : « Rue des près du Trémoul »**

La jurisprudence avait jugé qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'autorisait le conseil municipal à fixer les dénominations des voies privées (CE, 19 juin 1974, préfet de la Somme, n° 88410), y compris lorsque ces voies étaient ouvertes à la circulation publique (CAA Marseille, 23 mai 2005, ville de Nice, n° 02MA02360) (JO Sénat, 17.03.2016, question n° 16458, p. 1086).

C'est en ce sens qu'une réponse écrite favorable à la proposition de dénomination « Rue des près du Trémoul » avait été faite aux Co-lotisseurs par la ville le 15 octobre 2019.

Mais, depuis la loi 3DS, du 21 février 2022, l'article L 2121-30 (II) du CGCT dispose que « **Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.** »

Avec l'accord unanime de l'assemblée la voie du lotissement du Bascou est dénommée Rue des Prés du Trémoul ».

Gilles CAPY

### **3.6 SDE 09 : Renforcement BT s/P12 « Borde basse d'en haut »**

Le Syndicat allège en totalité la part revenant à la commune dans la réalisation des travaux de sécurisation BT s/P12 « BORDE BASSE D'EN HAUT » dont le montant est estimé à 162 000 € (valeur octobre 2024).

***L'assemblée approuve l'inscription retenue et son financement en totalité par le SDE09.***

Louis MARETTE

### **3.7 SMDEA : Rapport sur le prix et la qualité des services – année 2023**

L'assemblée, acte la communication du rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2023 établi par le Syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement.

Corinne SGOBBO

## **4 – VOLET RESSOURCES HUMAINES**

### **4.1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : Création d'un emploi d'assistante de direction à temps complet**

En 2022, l'assemblée avait accepté la transformation de l'emploi à TC relevant de la filière administrative et du cadre d'emplois des adjoints administratifs de la catégorie C, affecté aux fonctions d'assistante de direction en emploi à TC relevant de la catégorie B, pour permettre l'accueil d'un agent en reclassement (PPR).

Cet agent ayant muté le 1<sup>er</sup> mai 2024, je vous propose de pallier à son remplacement par le recrutement d'un agent en catégorie C et par la transformation à nouveau de cet emploi.

***Approuvé à l'unanimité.***

### **4.2 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES : Renouvellement 2025**

L'absence pour raison médicale du personnel administratif du CCAS, a conduit le Maire, Président du CCAS, en accord avec le conseil municipal, à organiser le service pour en assurer une continuité par la mobilisation d'agents de la filière administrative de la ville depuis le 1<sup>er</sup> février 2023. Celle-ci s'effectuant par le biais d'une convention annuelle, l'assemblée a accepté à l'unanimité son renouvellement pour 2025.

### **4.3 ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ – EXERCICE 2025 :**

#### **Recrutement d'agents non titulaires**

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité le recours, comme l'année dernière, dans la limite des crédits disponibles, à des agents non titulaires pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services administratif, technique, d'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics, de restauration scolaire et d'animation sur l'exercice 2025.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **↳ Délégations du conseil municipal au Maire : compte rendu des décisions prises**

| <b>N° DÉCISION</b>              | <b>DATE</b>      | <b>OBJET</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <a href="#"><u>2024 028</u></a> | 26 novembre 2024 | Signature d'une offre de service pour l'élaboration de la 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU avec la société « Adret Environnement » pour un montant de 6 310€ HT soit 7 572€ TTC                                                                                                                                                                                                                                              |
| <a href="#"><u>2024 029</u></a> | 29 mars 2024     | Location à compter du 29 mars 2024 de l'appartement n°1 de type 3, situé au Faubourg St-Jean, Groupe Scolaire, 09270 MAZERES                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <a href="#"><u>2024 030</u></a> | 15 avril 2024    | Marché de travaux pour la rénovation énergétique et accessibilité PMR de la mairie de Mazères : Signature de l'avenant n°4<br>Proposition faite par l'entreprise PLATRERIE LAGRANGE<br>Montant avenant 4 : 4 900€ HT<br>Nouveau montant du marché : 162 429.19€ HT                                                                                                                                                               |
| <a href="#"><u>2024 031</u></a> | 15 avril 2024    | Marché de travaux pour la rénovation énergétique et accessibilité PMR de la mairie de Mazères : Signature de l'avenant n°4<br>Proposition faite par l'entreprise RESPAUD SAS<br>Montant avenant 4 : 20 187.26€ HT<br>Nouveau montant du marché : 590 193.09€ HT                                                                                                                                                                  |
| <a href="#"><u>2024 032</u></a> | 15 avril 2024    | Marché de travaux pour la rénovation énergétique et accessibilité PMR de la mairie de Mazères – signature de l'avenant n°2<br>Proposition faite par l'entreprise AGTHERM<br>Montant avenant 2 : 15 572.27€ HT<br>Nouveau montant du marché 475 977.63€ HT                                                                                                                                                                        |
| <a href="#"><u>2024 033</u></a> | 04 avril 2024    | Cimetière de Mazères : Délivrance de concessions : Terrain n° J174                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <a href="#"><u>2024 034</u></a> | 22 avril 2024    | Location à compter du 22 avril 2024 de l'appartement – 5 Rue des Couverts – Appartement n°3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <a href="#"><u>2024 035</u></a> | 30 avril 2024    | Amélioration du cadre urbain et de l'accessibilité des rues autour de la Mairie de Mazères<br>Modification du plan de financement                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <a href="#"><u>2024 036</u></a> | 14 mai 2024      | Marché public de travaux de requalification d'espaces publics – Aménagement des rues autour de la mairie : attribution des lots :<br><b>Lot n°1</b> : voirie, bordures et pavés : OMNI TRAVAUX SASU – EXEDRA MIDI-PYRENEES : montant : 201 841.10 € H.T<br><b>Lot n°2</b> : revêtements béton : SOLS Midi-Pyrénées : montant : 50 548.90 € H.T.<br><b>Lot n°3</b> : Espaces verts : SARL CLARAC et Cie : montant : 19 500 € H.T. |
| <a href="#"><u>2024 037</u></a> | 21 mai 2024      | Location à compter du 21 mai 2024 de l'appartement – 5 Rue des Couverts – Appartement N°1 de type 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <a href="#"><u>2024 038</u></a> | 24 mai 2024      | Besoin de financement par emprunt destiné à l'acquisition de la parcelle XC N°0012 au lieu-dit Grévilou<br>Montant du contrat de prêt : 350 000€<br>Durée du contrat de prêt : 15 ans                                                                                                                                                                                                                                            |
| <a href="#"><u>2024 039</u></a> | 24 mai 2024      | Résiliation à compter du 24/05/2024 du contrat de location de l'appartement N°7 au 47 Rue du Vieux Pont – Ancien Presbytère Catholique                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 2024 040                        |                  | <b>Non utilisé</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <a href="#"><u>2024 041</u></a> | 12 juin 2024     | Marché Public de travaux concernant la rénovation énergétique et accessibilité PMR de la Mairie de Mazères<br>Lot 1 : signature d'un acte de sous-traitance avec la Société : SARL RUMEAU ET FILS<br>Montant sous-traité : 2 197.00€ HT                                                                                                                                                                                          |

|                          |                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <a href="#">2024 042</a> | 12 juin 2024                   | Marché public de travaux pour la réalisation d'une passerelle piétonne signature d'actes de sous-traitance avec l'entreprise Saint-Eloi pour un montant de 22 000 € HT et l'entreprise PEREIRA pour un montant de 62 540 € HT ;                                                                                                                  |
| <a href="#">2024 043</a> | 18 juin 2024                   | Marché de travaux pour la rénovation énergétique et accessibilité PMR de la mairie de Mazères – signature de l'avenant n°4<br>Proposition faite par l'entreprise RUMEAU et Fils<br>Montant avenant 4 : -4 439.54€ HT<br>Nouveau montant du marché 146 214.94€ HT                                                                                 |
| <a href="#">2024 044</a> | 02 juillet 2024                | Résiliation à compter du 30 juin 2024 de l'appartement N°2 au 14 Rue de l'Hôtel de Ville – Ancien Presbytère Protestant                                                                                                                                                                                                                          |
| <a href="#">2024 045</a> | 09 juillet 2024                | Convention « Ménage » de l'école élémentaire de Mazères : signature de l'avenant n°1<br>Objet : actualisation du taux horaire à 15.30€ TTC<br>Pour rappel taux horaire initial : 15 € TTC                                                                                                                                                        |
| 2024 046                 | 29 novembre 2024               | Désignation d'un avocat aux fins de représentation de conseil et de défense                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <a href="#">2024 047</a> | 17 juillet 2024                | Marché de travaux pour la rénovation énergétique et accessibilité PMR de la Mairie de Mazères : signature de l'avenant n°5<br>Proposition faite par l'entreprise PLATRIERIE LAGRANGE<br>Montant avenant 5 : 842.67€ HT<br>Nouveau montant du marché : 163 271.86€ HT                                                                             |
| 2024 048                 | 29 novembre 2024               | Désignation d'un avocat aux fins de représentation de conseil et de défense                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <a href="#">2024 049</a> | 31 juillet 2024                | Prestation intellectuelle d'assistance à maîtrise d'ouvrage<br>Décision de confier la mission d'étude de faisabilité et d'opportunité du contrat de performance énergétique à l'entreprise SAGE ENERGIE pour un montant de 4 950€ HT                                                                                                             |
| <a href="#">2024 050</a> | 31 juillet 2024                | Aménagement paysager et urbain des « Abords de la Passerelle » :<br>Demande de subventions pour la seconde tranche de travaux                                                                                                                                                                                                                    |
| <a href="#">2024 051</a> | 24 juillet 2024                | Cimetière de Mazères : Délivrance de concessions : terrain N°H129                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <a href="#">2024 052</a> | 21 août 2024                   | Marché public de travaux de requalification d'espaces publics –<br>Aménagement des rues autour de la Mairie : signature de l'avenant n°1 au lot 1 : voiries, bordures et pavés avec le groupement d'entreprises OMNI TRAVAUX et EXEDRA (50% chacun du montant des travaux)<br>L'avenant N°1 n'a aucune incidence sur le montant du marché public |
| <a href="#">2024 053</a> | 26 septembre 2024              | Cimetière de Mazères : Délivrance de concessions : Terrain N° G 99                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <a href="#">2024 054</a> | 02 septembre 2024              | Pour désignation d'un avocat aux fins de représentation, de conseil et de défense des intérêts de la ville                                                                                                                                                                                                                                       |
| <a href="#">2024 055</a> | 1 <sup>er</sup> septembre 2024 | Signature d'un bail commercial pour l'immeuble 10 Rue Gaston de Foix                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <a href="#">2024 056</a> | 1 <sup>er</sup> septembre 2024 | Résiliation à compter du 01/08/2024 du contrat de Location de l'appartement N°1 au 14 Rue de l'Hôtel de Ville                                                                                                                                                                                                                                    |
| <a href="#">2024 057</a> | 26 septembre 2024              | Cimetière de Mazères : Délivrance de concessions : terrain n° C 39                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <a href="#">2024 058</a> | 18 octobre 2024                | Convention de fourniture de gaz industriels conditionnés pour un poste à souder aux Ateliers Municipaux avec la Sté AIR PRODUCTS SAS<br>Coût annuel location HT : 160€ durée du contrat : 3 ans                                                                                                                                                  |
| <a href="#">2024 059</a> | 27 septembre 2024              | Aménagement cyclable entre Mazères et la ZA de BONZOM : marché de travaux attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 254 778€ HT                                                                                                                                                                                                           |
| <a href="#">2024 060</a> | 25 octobre 2024                | Installation d'une pompe à chaleur au centre d'action culturel par la Sté ALIBERT et Fils pour un montant de 45 406.96 € HT.                                                                                                                                                                                                                     |
| <a href="#">2024 061</a> | 29 octobre 2024                | Cimetière de Mazères : Délivrance de concessions : terrain n° H 130                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <a href="#">2024 062</a> | 29 octobre 2024                | Résiliation à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2024 du contrat de Location de l'appartement N°1 au Faubourg Saint Jean – Groupe Scolaire                                                                                                                                                                                                      |

**La séance est levée à 19h45**

**Le Maire,  
Louis MARETTE**

**Le secrétaire de Séance,  
Emilie BELMAS**